

<https://www.ricochets.cc/Des-victimes-de-la-grenade-GLI-F4-dont-une-journaliste-lancent-une-procedure.html>



Des victimes de la grenade GLI-F4 - dont une journaliste - lancent une procédure judiciaire

- Les Articles -
Date de mise en ligne : lundi 22 octobre 2018

Copyright © Ricochets - Tous droits réservés

Sur Reporterre, l'article [Des victimes de la grenade GLI-F4 - dont une journaliste de Reporterre - lancent une procédure judiciaire](#) parle des violences policières, des armes de guerre utilisées contre des écologistes, des grenades à « létalité réduite » envoyées en pluies sur des manifestants, et souvent à l'aveugle et au mépris des règles élémentaires de prudence et de respect de la vie humaine.

► Extrait :

Pourtant, police et gendarmerie reconnaissent officiellement la dangerosité « de l'emploi d'une substance explosive créant l'effet de souffle », comme le note explicitement le « Rapport relatif à l'emploi des munitions en opération de maintien de l'ordre », publié par le ministère de l'Intérieur le 13 novembre 2014.

On lit dans ce rapport officiel que « les dispositifs à effet de souffle produit par une substance explosive ou déflagrante sont susceptibles de mutiler ou de blesser mortellement un individu, tandis que ceux à effet sonore intense peuvent provoquer des lésions irréversibles de l'ouïe (pour avoir un effet efficace, une intensité sonore de 160 dB mesurée à un mètre est requise) ».

Bon courage aux plaignant.e.s pour ce parcours au long cours dans les arcanes inhumaines de cette « justice » qui sert à faire croire qu'on est en démocratie et à protéger les flics et ce système totalitaire et extrémiste !

